

FONDS COMMUN DU SECTEUR DE L'EDUCATION (FCSE)



Élèves en situation de classe / Région de Maradi

Un mécanisme innovant pour le financement et l'amélioration de la qualité de l'éducation au Niger

Dans un contexte mondial caractérisé par la rareté des ressources, le Niger et ses partenaires ont su mettre en place un mécanisme et un outil de financement, aligné sur les priorités nationales : le Fonds Commun Sectoriel de l'éducation (FCSE). Créé le 5 juillet 2017, le FCSE regroupe les contributions des partenaires techniques et financiers (Coopération suisse, Coopération luxembourgeoise, l'Agence française de Développement et l'UNICEF). Il est destiné aux six (6) ministères en charge de l'éducation et de la formation à savoir les Ministères en charge de l'Enseignement primaire ; des Enseignements secondaires ; de l'Enseignement supérieur ; des Enseignements professionnels et techniques ; de la Jeunesse et des Sports et enfin de la Renaissance culturelle.

La mise en place du FCSE découle d'un certain nombre de constats. En effet, le pays investit 19% (2016) des ressources nationales pour le secteur de l'éducation et de la formation selon le Rapport d'État du Système éducatif national (RESEN) mais les résultats sont largement en deçà des attentes des différents acteurs, y compris l'État. Au plan national, le Niger fait face à de nombreux défis comme la croissance démographique accélérée, l'insécurité et le terrorisme qui compromettent les efforts consentis par l'État et les partenaires dans le secteur de l'Éducation.

À ces défis globaux viennent s'ajouter des défis spécifiques au secteur de l'éducation lui-même. Ces défis ont pour noms la baisse de la qualité des enseignements-apprentissages ; la scolarisation de la jeune fille ; l'inadéquation entre la formation et l'insertion. Il y a aussi des défis liés à l'inefficacité de l'aide au développement dans le secteur, due à la multiplicité des modalités d'exécution de l'aide, à la faible capacité d'exécution et d'absorption par les ministères, au faible impact des projets et programmes sur l'ensemble du secteur, à la distorsion entre les moyens mobilisables et l'acheminement des dépenses à destination des écoles et enfin à l'insuffisance de coordination/communication entre les acteurs et les partenaires techniques et financiers.



C'est pour palier ces difficultés qui plombent le développement du système éducatif que le gouvernement a décidé de créer le FCSE, mécanisme innovant et souple de financement de l'éducation aligné sur les procédures nationales avec l'appui de six partenaires importants. Le souci du gouvernement et de ses partenaires, dans cette démarche, est de favoriser l'efficacité des actions de développement du secteur tout en réduisant les coûts de transaction, de prioriser l'alignement sur les stratégies nationales, de favoriser l'appropriation des outils et des méthodes de bonne gouvernance et d'harmoniser les pratiques au niveau des différents partenaires.

Pour ce faire, le FCSE a été conçu comme un fonds budgétaire aligné sur les politiques nationales, les structures et les procédures de l'État en matière de finances publiques et de passation des marchés publics. « Le FCSE a été mis en place sur la base d'une idée et d'un principe simples : disposer très rapidement de ressources et les mettre à la disposition du secteur de l'éducation », explique M. Galy Kadir Abdelkader, coordonnateur de la Cellule d'appui à la mise en œuvre et au suivi du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation (CAMOS) au cabinet du Premier ministre.



Pr. Galy Kadir Abdelkader, coordonnateur de la Cellule d'appui à la mise en œuvre et au suivi du programme sectoriel de l'éducation et de la formation (CAMOS) au cabinet du Premier Ministre.

Contrairement à l'approche projet, l'exécution des actions relève entièrement de la responsabilité du gouvernement. La démarche adoptée dans le cadre du FCSE fait que l'essentiel des ressources mobilisées et mises à la disposition du gouvernement sont affectées aux régions, aux collectivités territoriales et aux services déconcentrés de l'État en charge de l'éducation. À titre d'illustration, 8.889.951.329 FCFA ont été inscrits par le FCSE dans la loi de finances 2019. Sur cette inscription, 85% des ressources sont destinées aux régions (réparties comme suit : 35% pour les services déconcentrés, 27% pour les collectivités territoriales et 23% pour les établissements publics autonomes).



Élèves en situation de classe / Région de Maradi



Parmi les actions financées à travers le FCSE, on peut retenir, entre autres, la construction des classes, les appuis en matériel et équipements, la formation des enseignants, le renforcement des capacités des acteurs et institutions de formation, l'appui à la formation professionnelle. Il faut ajouter à cela l'accompagnement au processus de décentralisation, l'insertion des jeunes, des femmes et des personnes handicapées, le soutien à la scolarisation des filles, l'amélioration et l'harmonisation des programmes de formation.

Par ses méthodes, le FCSE prône la transparence, la redevabilité, la responsabilité et l'implication des différents acteurs dans la gestion de l'école. En ce qui concerne les compétences transférées aux régions ou aux communes : « C'est la collectivité qui décide de l'utilisation qu'elle fait des ressources mises à sa disposition, mais elle le justifie à l'ANFICT (Agence nationale de financement des collectivités territoriale) qui à son tour justifie auprès des partenaires l'utilisation des fonds FCSE », explique M. Barmou Allassane, point focal FCSE à l'ANFICT.

démarche du FCSE favorise La développement endogène et la responsabilisation des acteurs. « Aujourd'hui, certains maires ont commencé à gérer la construction des classes, la confection des tables bancs. C'est un pas important vers le transfert des compétences et des ressources de l'État aux collectivités dans le secteur de l'éducation », se réjouit M. Adamou Wajé Alou, maire de la commune rurale de Gazaoua. L'entrée de la Norvège en 2020 et celle prochaine du Partenariat mondial de l'Éducation dans le FCSE apporteront des ressources supplémentaires au service du développement de l'éducation et de la formation des jeunes et adolescents du Niger.



M. Adamou Wajé Alou, maire de la commune rurale de Gazaoua



Des salles de classes en construction dans le cadre du FCSE / Région de Maradi

Dans un contexte mondial caractérisé par la rareté des ressources, le Niger et ses partenaires ont su mettre en place un mécanisme et un outil de financement, aligné sur les priorités nationales : le Fonds Commun Sectoriel de l'éducation (FCSE). Créé le 5 juillet 2017, le FCSE regroupe les contributions des partenaires techniques et financiers (Coopération Suisse, Coopération Luxembourgeoise, l'Agence Française de Développement et l'UNICEF). Il est destiné aux six (6) ministères en charge de l'éducation pour mettre en œuvre les activités du Programme sectoriel de l'éducation et de la formation professionnelle (PSEF).







